



# JOURNAL DE ROUBAIX



MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix : 18 fr. par an,  
10 fr. pour six mois,  
6 fr. pour trois mois.  
Pour le dehors, les frais de poste en plus.  
Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,  
A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 21 mai.

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle : Décrets : prorogeant le corps législatif jusqu'au 28 mai inclusivement ; — autorisant la société la *Garantie agricole* et approuvant ses statuts ; Nomination d'un courtier interprète et conducteur de navires.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Le *Moniteur* vient de publier un rapport à l'empereur, par le ministre des finances, sur les résultats provisoires de la souscription relative à l'emprunt de 500 millions.

Il ressort de ce document que le nombre des souscripteurs dépasse 525,000. Il se décompose de la manière suivante : pour Paris, 244,429 ; pour les départements, 281,000 ; pour les coupures de 10 f. de rente, 375,000 ; pour les coupures supérieures à 10 f., 150,000.

Le capital souscrit s'élève à plus de deux milliards trois cent millions (2,307,000,000), savoir pour Paris, 1,547,000,000 fr. ; pour les départements, environ 760,000,000 f. ; pour les coupures de 10 f. de rente, environ 80,000,000 f. ; pour les coupures de plus de 10 fr. 2,227,000 francs.

Les sommes déposées dans les caisses du trésor à titre de garantie, forment, à elles seules, sans compter les anticipations, un mouvement de fonds de 230,000,000.

Les coupures de 10 f. exemptes de réduction, n'allant guère au-delà de 80 millions, plus des huit dixièmes de l'emprunt (420,000,000) devront être répartis proportionnellement entre les souscriptions supérieures.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX.

Résumé de la séance du 18 mai 1859.

- 1° Adoption d'un nouveau projet d'établissement de bains et lavoir publics à prix réduits et gratuits pour les indigents.
- 2° Rapport de la commission de vérification des comptes de la ville, des hospices et du bureau de bienfaisance et approbation de ces comptes.
- 3° Vote relatif à l'acquisition d'une parcelle de terrain pour la construction du nouvel hôpital.
- 4° Approbation des plan et devis de l'église projetée vers le hameau du Tilleul.
- 5° Vote du contingent de la ville de Roubaix dans la dépense relative à l'établissement d'un viaduc à l'entrée de Tourcoing, en remplacement du passage à niveau.
- 6° Remboursement du solde d'un prêt fait à la ville par l'hospice de Roubaix.
- 7° Vote d'un crédit de fr. 5,843-25 pour placer des ouvertures de raverdoirs et d'aqueducs, recouvertes de plaques en fonte dans toutes les rues de la ville qui n'en sont pas encore pourvues.
- 8° Vote d'un autre crédit de fr. 6,000 pour faire curer les acqueducs dans tous les quartiers de la ville.
- 9° Renouvellement du vote annuel de 3 centimes additionnels pour les dépenses de l'enseignement primaire et de 5 centimes pour l'entretien des chemins vicinaux.
- 10° Approbation d'un projet de calvaire à ériger dans le cimetière communal.
- 11° Vote du contingent de la ville dans les frais de prolongement du chemin de grande communication n° 9 depuis Mouveaux jusqu'à la route impériale n° 17 (chemin des Archers). (Communiqué).

Les opérations du conseil de révision auront lieu aujourd'hui matin à Lannoy et commenceront à Roubaix vers deux heures de relevée.

On écrit de Lys-lez-Lannoy :

« Mardi dernier, on célébrait en cette commune le mariage de deux jeunes gens parfaitement assortis et de familles très honorables. » Selon l'usage, lorsque les époux sont marqués, les habitants des hameaux se munissent d'armes à feu de toutes espèces pour offrir leurs hommages aux nouveaux époux. Après force coups tirés, la fête touchait à sa fin, lorsqu'un accident grave vint terminer tout à fait la démonstration : un imprudent tireur déchargea son arme sur une pierre ; la charge rebondit et atteignit l'imprudent à la main droite ; l'un des doigts fut enlevé net, un autre devra sans doute être amputé. »

La chambre de commerce de Lille, dans sa séance du 12 mai, à la suite de la communication qui lui a été faite de la décision du gouvernement, concernant l'ajournement de l'enquête commerciale et le retrait des prohibitions, a voté à l'unanimité une adresse de remerciements à S. M. l'Empereur.

Au marché aux grains de Lille, de mercredi, il y a eu une hausse moyenne de 1 fr. 79 cent. à l'hectolitre.

Le service d'été du chemin de fer du Nord s'ouvrira prochainement. Nous publierons les changements survenus dans les départs des trains, et notre *Indicateur* contiendra le prix des places d'aller et retour au départ de Roubaix.

La préfet de police vient de rendre une ordonnance concernant la suppression de la condition d'abonnement dans les tarifs spéciaux n° 5, 10, 11, 13, 32 et 35 pour le transport de diverses marchandises sur les chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée.

Un décret du 20 avril 1859 prohibe l'exportation directe, la réexportation d'entrepôts, le transit des armes et de tous autres objets propres à la guerre.

Ce décret stipule que des exceptions à cette disposition pourront être accordées en raison des destinations.

M. le ministre des finances se réserve spécialement de statuer en ce qui concerne les armes, munitions et autres objets dont l'exportation, la réexportation ou le transit ne peuvent être autorisés qu'après l'avis préalable du département de la guerre, ou encore les produits bruts ou confectionnés qui seraient immédiatement propres à la guerre, tels que les objets d'équipement, d'habillement militaire, de campement, de harnachement, &c. M. le ministre s'est aussi réservé le soin de prononcer sur l'exportation ou le transit des chevaux, ainsi que des matières propres à la fabrication des munitions, tels que le plomb, le soufre, les nitrates, &c.

A l'égard de tous autres objets atteints de prohibition par le décret du 30 avril, les directeurs des douanes sont autorisés à permettre, sur la demande des intéressés, lorsqu'ils n'y verront aucun inconvénient, les dérogations dont la faculté avait été laissée à M. le ministre des finances.

C'est donc à ces directeurs que les pétitions relatives doivent être adressées pour recevoir les suites dont elles seront jugées susceptibles.

(Communiqué par la chambre de commerce).

Dimanche dernier, les Pompiers de Roubaix ont célébré la fête de saint Mamert, leur patron. Après la revue, qui a été passée par M. Dewarlez, commandant, une promenade militaire a eu lieu en ville.

Le corps des Sapeurs-Pompiers était précédé de la musique de la *Grande-Harmonie*, qui a bien voulu prêter son concours en cette circonstance. Tout le monde a admiré l'excellente tenue de nos Pompiers.

Au banquet qui a eu lieu vers deux heures, M. le commandant a porté un toast à S. M.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 21 MAI 1859.

LE TRABAN

ROMAN HISTORIQUE SUÉDOIS

PAR RIDDERSTAD

AUTEUR DU PRINCE.

Suite. — Voir notre dernier numéro.

Voici donc ce que Sophie-Albertine raconta : Elle était allée, un soir, voir un vieux soldat mourant ; par malheur, après avoir fait cette visite, elle ne retrouva plus sa voiture, Anderson, son cocher, qui avait bu, ayant oublié qu'il avait l'ordre de l'attendre. Ainsi abandonnée, elle avait été secourue par deux personnes très-aimables, dont l'une, non contente de mettre une voiture à sa disposition, l'avait accompagnée avec une politesse empreinte, sans savoir à qui elle rendait ce service. Sophie-Albertine ne fit mention ni de sa compagne, ni de la plupart des détails de l'aventure. L'obscurité l'avait empêchée de voir le jeune homme, et Elise ne lui avait dit ni le nom de Litholf, ni rien qui le

concernât. Echauffée par son propre récit et entraînée par la bonté de son cœur, elle attribua tant de belles qualités à l'inconnu — sans savoir s'il les possédait — qu'elle le présenta aux yeux de sa société sous le jour le plus favorable.

« Votre Altesse le dépeint comme un phénix, dit vivement le jeune comte Berghem ; il doit être notre modèle à tous. »

Ce récit avait piqué au plus haut point la curiosité, encore surexcitée par la promesse de Weissenbourg de faire apparaître l'inconnu. La princesse avouait que, le soir où il l'avait secourue, elle ne s'était pas autant intéressée à lui qu'en ce moment, où l'enchantement avait su donner à sa personne quelque chose de mystérieux qui prévenait en sa faveur. Quant à Elise, ce que le baron connaissait de l'aventure et sa promesse d'évoquer le fantôme de Litholf lui semblaient plus merveilleux qu'à personne. Elle le regardait avec crainte et bienveillance à la fois : avec crainte, parce qu'elle redoutait qu'il n'en sût plus encore qu'il n'en avait raconté ; avec bienveillance, parce qu'elle était satisfaite d'entendre l'éloge de Litholf.

Weissenbourg saisit une sonnette. « Votre Altesse ordonne-t-elle que l'inconnu paraisse ? demanda-t-il. — Oui, monsieur. »

Il agita la sonnette, dont le bruit argentin retentit dans les pièces voisines.

« Votre Altesse peut encore changer d'avis. » Cette cérémonieuse hésitation redoublait la curiosité.

« Par où voulez-vous le voir paraître ? — Par la porte. »

Tous les yeux se dirigèrent de ce côté. Weissenbourg sonna une seconde fois. « Votre résolution est inébranlable, Altesse ?

— Poursuivez. » A un troisième coup de sonnette, la porte s'ouvrit, et Litholf entra.

On se rappelle que nous avons laissé Weissenbourg et Litholf sortant ensemble le matin de ce même jour. En quittant la Regerings-Gata, ils se rendirent à la poste, où le premier remit quelques dépêches adressées à son gouvernement et la lettre qu'il avait écrite avant de faire sa toilette. Ils se présentèrent ensuite chez mademoiselle Rudenskold, qui voyait d'ordinaire beaucoup de monde dans la matinée ; mais elle était précisément avec son frère, et elle ne put recevoir leur visite. Weissenbourg résolut néanmoins de tenir la promesse qu'il avait faite à Litholf, dût-il même recourir à des moyens extraordinaires. Il l'emmena donc le soir chez la princesse et le pria d'attendre, dans une des antichambres, qu'il eût préparé son entrée au salon ; en même temps il ordonna aux domestiques d'introduire Litholf au signal de trois coups de sonnette. Celui-ci, qui, du coin obscur où il se tenait, avait vu le duc et plusieurs autres personnes entrer, puis ressortir, attendait avec impatience le moment d'avoir accès à son tour, non-seulement à cause du plaisir de revoir les dames qui avaient fait sur lui une impression si vive, mais encore dans l'espoir d'apprendre à qui il était redevable de son brevet de traban. Il n'en fut pas moins surpris et presque intimidé à la vue de la cour brillante de la princesse ; il s'arrêta involontairement sur le seuil, en portant autour de lui des regards incertains.

Il paraissait avec tous ses avantages. Sa taille élancée, rehaussée encore par ses vêtements noirs, son teint pâle, ses yeux foncés, son front large encadré de boucles brunes, son maintien

modeste produisirent sur tous les assistants une impression des plus favorables. De prime abord, on se demanda si c'était une vision ou la réalité, et la princesse laissa échapper un léger cri de surprise.

Weissenbourg profita de cette première impression pour lui présenter Litholf.

« Baron, dit-elle, vous êtes un véritable enchanteur ; et pourtant ceci n'est pas un enchantement, mais une fine plaisanterie dont je vous suis reconnaissante. »

Sophie-Albertine présenta ensuite Litholf comme son chevalier.

Feldmans le reconnut aussitôt, et, s'approchant de lui d'un air amical :

« Vous avez probablement reçu un papier signé de la main du roi ? »

« Un brevet, voulez-vous dire, monsieur le baron ? C'est à vous, sans doute, que j'en suis redevable ? Je vous assure en toute sincérité que je ne connais personne à qui mon cœur fût plus heureux d'avoir cette obligation. »

« La servante de l'auberge où nous nous sommes rencontrés dernièrement a trouvé, après notre départ, un placet au roi, et elle m'a envoyé, croyant qu'il m'appartenait. C'était bien le moins que je fisse agréer votre demande par Sa Majesté. »

A son tour, mademoiselle Rudenskold fit signe à Litholf de s'approcher.

« Vous êtes, monsieur, un vrai chevalier du moyen-âge, lui dit-elle ; vous prenez sans balancer la défense du faible, chaque fois que l'occasion s'en présente. »

L'accueil amical de Sophie-Albertine et des principaux membres de sa cour était un succès si rare et si flatteur que Litholf n'eût jamais osé l'espérer.

(Reproduction interdite).